

Emetteur : *FBZ* N° panneau : *PAD & PAP I T 4*
Affiché le : *20/09/24* Retiré le : *20/11/24*

Annexes : Non O Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres 1 COMMUNE DE JOUY Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Décision n° DDM	2024	041
		Catégorie	MARCHES PUBLICS	
		<i>Nombre de pages</i>	<i>1</i>	<i>/ 1</i>
		<i>paraphe</i>		
DECISION DU MAIRE				
PORTANT AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MEC CJ 2024 001 – OPERATION 2203 DE L'ENTREPRISE CHEDEVILLE – LOT 2 – GROS ŒUVRE DEMOLITION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE JOUY				

LE MAIRE DE JOUY.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal de la Commune de Jouy ;

Vu la délibération n° DCM 2020-044 du 10 septembre 2020 portant délégations consenties par le conseil municipal au Maire de JOUY et notamment son article 4,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints ;

Vu l'arrêté n° AM 2020 011 du 26/05/2020 portant délégation de fonction et de signature au bénéfice de Jacky TARANNE, Adjoint au Maire ;

Vu la consultation n° MEC CJ 2024 001, lancée en application des articles en vigueur du code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte ;

Vu la notification du marché gros œuvre, démolition, lot 2, à l'entreprise CHEDEVILLE en date du 23 avril 2024 pour un montant HT de 95.775,95 € ;

Vu l'avenant n° 01 présenté par l'entreprise CHEDEVILLE, en date du 18 juillet 2024, de 7.210,48 € HT, soit 8.652,58 € TTC, suite à la nécessité de modifier le nombre de marches sur l'escalier extérieur et de déposer l'intégralité du faux-plafond et l'isolant de la petite salle afin de pouvoir réaliser un faux-plafond coupe-feu ; après accord de la commission des travaux,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant n° 01 du lot 02, gros œuvre, démolition, de l'entreprise CHEDEVILLE – 17 rue de Fontenay – ZI – 28110 LUCE, de 7.210,48 € HT, soit 8.652,58 € TTC concernant la main d'œuvre supplémentaire, liée à la nécessité de modifier le nombre de marches sur l'escalier extérieur et de déposer l'intégralité du faux-plafond et l'isolant de la petite salle afin de pouvoir réaliser un faux-plafond coupe-feu, Cet avenant suivra les conditions du marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à 102.986,43 € HT soit 123.583,72 € TTC.

Article 2 : Les crédits seront prévus en investissement sur le budget principal 2024 de la Commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions de la commune de Jouy et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil Municipal.

Fait à Jouy,
Le 20 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de :
-la réception en préfecture le : *20/09/24*
-et de la publication le : *20/09/24*



Pour le Maire, Par délégation, l'Adjoint,
Jacky TARANNE

REÇU EN PREFECTURE
Le 20/09/2024
Application agréée E-legalite.com